



DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : M.BECRET (pouvoir à CH MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire : B.VALADE

Monsieur Jean-Pierre CRESPO, Adjoint, rappelle au Conseil le projet d'aménagement des places Pierre Sémard et Gabriel Péri et dans ce cadre, la nécessité pour la Commune d'acquérir deux parcelles de terrain, cadastrées AO 339p, d'une contenance totale de 858 m², appartenant à la SNCF.

Au regard de l'avis de France Domaine en date du 5 juillet 2013, qui estime la valeur de ce terrain situé en zone UY du PLU à 100 €/m², la SNCF propose une cession aux conditions suivantes :

- Pour un montant de 85 800 € hors taxe sur la valeur ajoutée, hors droit d'enregistrement et hors frais d'acquisition,
- Servitude de passages piétons et routiers pour accès aux installations ferroviaires,
- Servitude de surplomb pour l'avant-toit du bâtiment,
- Servitude réseau télécommunication réseau Pyrénées Atlantiques IRIS64,
- Servitude réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- Servitude de clôture.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CRESPO,

Après en avoir délibéré,

Objet :
Acquisition parcelles
SNCF - places
Sémard

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- accepte les conditions formulées ci-dessus par la SNCF,
- approuve l'acquisition des parcelles AO 339p, appartenant à la SNCF, situés place Pierre Sémard, d'une contenance totale de 858 m², au prix global de 85 800 € HT, augmentés des frais d'acte et annexes,
- mandate Madame le Maire pour signer au nom de la Commune, l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 11 février 2014

Le Maire,

Marie José ESPIAUBE

